

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/494671
N/Réf : AVL/KD//BXL-2.1590/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue de l'Ecuyer, 11.
Implantation d'une station de télécommunications mobiles.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme B. Annegarn – D.U.)

En réponse à votre lettre du 04/09/14, en référence, reçue le 10/09/14, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 01/10/14.

La demande concerne un bien – le parking de la Monnaie - situé dans la zone tampon Unesco délimitée autour de la Grand-Place.

Elle vise à installer 5 structures autoportantes aux extrémités et recoins de la grande toiture plate occupée par des panneaux solaires. Chaque structure comprend un mât d'une hauteur de 4 m par rapport au niveau de la toiture avec plusieurs antennes, chaque antenne comprend deux boîtiers sur un mât d'une hauteur de 120 cm.

La CRMS ne s'oppose pas au principe d'utiliser ce bâtiment pour y installer des antennes de télécommunication. Elle demande par contre d'en diminuer au maximum l'impact visuel depuis l'espace public, par exemple en déplaçant plus en arrière celle qui borde le garde-corps côté rue de l'Ecuyer.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ; B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke ; M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail).